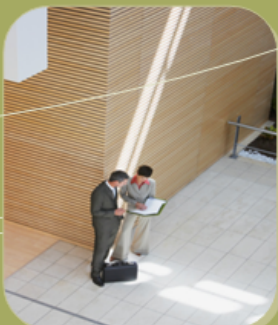


Rapport d'activités 2008-2009

www.lobby.gouv.qc.ca



La présente publication a été produite par la Direction des registres et de la certification du ministère de la Justice du Québec.

Une version électronique de ce document est disponible sur le site Web du Registre des lobbyistes (www.lobby.gouv.qc.ca).

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ISBN-13 : 978-2-550-57125-4 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-57126-1 (PDF)

ISSN : 1708-7287 (version imprimée)

ISSN : 1708-7295 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Gouvernement du Québec, 2009

Messages à la ministre de la Justice et au président de l'Assemblée nationale du Québec

Montréal, le 29 septembre 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

À titre de conservatrice du Registre des lobbyistes et conformément à l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale associée aux registres et à la certification,



Suzanne Potvin Plamondon

Québec, le 6 octobre 2009

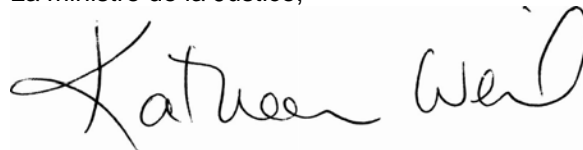
Monsieur Yvon Vallières
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

En conformité avec l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, je vous transmets le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre de la Justice,



Kathleen Weil

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Inscriptions au Registre des lobbyistes (p. 18)
Tableau II	Lobbyistes actifs pour chacun des exercices financiers (p. 19)
Tableau III	Répartition des critères de consultation (p. 19)
Tableau IV	Statut des activités planifiées (p. 20)
Tableau V	État des résultats 2008-2009 et comparatif avec 2007-2008 (p. 21)

Registre des lobbyistes

Direction des registres et de la certification
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Site Web : www.lobby.gouv.qc.ca
Courriel : services@lobby.gouv.qc.ca
Téléphone :
514 864-4949 (Montréal et les environs)
418 646-4949 (Québec et les environs)
1 800 465-4949 (sans frais)
Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373
Télécopieur : 514 864-4867

Table des matières

Message de la conservatrice du Registre des lobbyistes	11
L'organisation	13
1. ÉNONCÉ DE MISSION ET RÔLE DES INTERVENANTS	13
1.1 Le contenu du registre	13
1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice	13
1.3 Commissaire au lobbyisme	14
2. L'ORGANISATION ET SON EFFECTIF	14
3. LES SERVICES OFFERTS	14
3.1 L'inscription.....	14
3.2 La consultation.....	15
Les réalisations	17
4. 2008-2009 : UNE PARTICIPATION ACTIVE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE ET UN REGISTRE PLUS FACILE À CONSULTER	17
4.1 Participation aux travaux de la Commission des finances publiques.....	17
4.2 De nouvelles améliorations	17
4.3 Information, formation et notoriété	17
4.4 Comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme.....	18
4.5 Hausse du nombre d'inscriptions en 2008-2009	18
4.6 La consultation du registre en 2008-2009	19
4.7 Nombre d'appels reçus et services d'accompagnement.....	19
4.8 Disponibilité de la consultation	19
4.9 Bilan des réalisations.....	19
Utilisation des ressources financières	21
5. ÉTAT DES RÉSULTATS.....	21
Perspectives 2009-2010.....	23

Message de la conservatrice du Registre des lobbyistes

En toile de fond pour la première moitié de l'exercice financier 2008-2009, les travaux de la Commission des finances publiques visant à étudier le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes*, déposé par le ministre de la Justice, auront monopolisé beaucoup d'efforts. Ainsi, à la demande des membres de la commission, le bureau de la conservatrice a d'abord travaillé à la rédaction et à la présentation d'un mémoire puis à la production de notes additionnelles concernant la vérification de l'identité.

Si le début de l'exercice financier a été axé sur les travaux de la commission parlementaire, la deuxième moitié a été consacrée à l'amélioration du site Web du Registre des lobbyistes et de la consultation du registre. En effet, les internautes peuvent maintenant apprécier la nouvelle facture graphique du site Web, de nouvelles capsules multimédias ainsi qu'une consultation adaptée aux besoins des citoyens et des titulaires de charges publiques.

Par ailleurs, témoignant d'une meilleure adhésion au registre et aux services électroniques, le registre s'est enrichi de 414 nouveaux lobbyistes, et près de 100 % des documents présentés au registre auront été préparés avec les outils Web mis à la disposition des déclarants par la conservatrice.

Grâce aux nombreuses améliorations apportées au fil des ans, plus particulièrement en 2008-2009, le Registre des lobbyistes répond encore plus à l'objectif de transparence, mais gagnerait certes à être davantage consulté.

C'est donc avec plaisir que nous présentons ce septième rapport d'activités du Registre des lobbyistes.

Déclaration de fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport d'activités relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur les données qui y sont contenues et les contrôles afférents.

Je déclare qu'à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport d'activités ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.



Directrice générale associée aux registres et à la certification

L'organisation

La gestion du Registre des lobbyistes a été confiée à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Cette section présente l'organisation mise en place pour assurer l'accomplissement de cette mission, le rôle des intervenants mentionnés dans la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et une description des services offerts.

1. ÉNONCÉ DE MISSION ET RÔLE DES INTERVENANTS

Créé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (ci-après désignée « Loi »), adoptée et sanctionnée le 13 juin 2002, le Registre des lobbyistes est un registre public administré par le ministère de la Justice et tenu par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers, qui agit comme conservatrice.

Le registre est un document authentique. Il constitue l'instrument contribuant à l'atteinte de l'objectif de transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques du Québec. Il facilite également l'exercice des pouvoirs d'enquête et d'inspection du commissaire au lobbyisme. En effet, ce dernier peut, en consultant ce registre, vérifier si les personnes visées par la Loi répondent aux obligations qui y sont prévues quant à la déclaration de l'objet de leurs activités de lobbyisme. De même, la population québécoise a la possibilité de s'enquérir, en tout temps et gratuitement, des activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, pourvu que ces activités aient été déclarées au registre.

En complément de la Loi, quatre textes réglementaires ont été édictés, soit le Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le Code de déontologie des lobbyistes, le Règlement sur le registre des lobbyistes et le Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes.

1.1 Le contenu du registre

Le registre est composé des déclarations et avis produits par les lobbyistes-conseils, par les plus hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations et par les représentants dûment autorisés pour présenter ces documents en leur nom (ci-après désignés « déclarant(s) »). Les renseignements mentionnés dans les documents sont ceux exigés par les articles 9 et 10 de la Loi. Ce sont, notamment, le nom et l'adresse professionnelle du lobbyiste et, le cas échéant, ceux de son client, l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom de l'institution visée.

1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice

La conservatrice a comme mandat de :

- vérifier si les déclarations et avis présentés contiennent tous les renseignements requis et s'ils sont présentés dans la forme et selon les modalités prescrites;
- refuser ou radier toute déclaration ou tout avis qui ne contient pas tous les renseignements requis ou qui n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites;
- donner et publier tout avis sur la forme, le contenu et les modalités d'inscription des déclarations et des avis prévus par la Loi;
- déterminer les heures de consultation et d'inscription.

Dans le cadre de ses responsabilités, la conservatrice offre les services d'inscription et de consultation du registre. Un service d'information générale et d'assistance technique est également disponible.

1.3 Commissaire au lobbyisme

La Loi crée également une fonction de commissaire au lobbyisme chargé d'assurer la

surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme. Elle confie à ce commissaire, nommé par l'Assemblée nationale du Québec, le mandat d'élaborer un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes – lequel est entré en vigueur le 4 mars 2004 –, de faire des enquêtes et de procéder à des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi ou du code de déontologie.

2. L'ORGANISATION ET SON EFFECTIF

Sur la base du principe directeur visant la réutilisation des infrastructures, l'organisation du registre a été intégrée à la Direction des registres et de la certification (DRC), laquelle est responsable de plusieurs secteurs d'activités. Elle bénéficie donc des services de conseil et de soutien de la DRC sur les plans administratif, juridique, technologique, communicationnel et des relations avec la clientèle.

Au 31 mars 2009, l'équivalent de deux emplois de la DRC était consacré à la tenue du registre.

3. LES SERVICES OFFERTS

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de transparence énoncé dans la Loi, la conservatrice rend disponibles deux principaux services :

- L'inscription, pour permettre aux personnes visées de déclarer et mettre à jour l'objet de leurs activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des titulaires de charges publiques;
- La consultation, pour permettre à toute personne qui le désire de s'enquérir de ces activités.

De plus, le Service à la clientèle offre un accompagnement tant juridique que technologique et opérationnel. Ce service permet d'obtenir toute l'aide nécessaire pour communiquer avec le registre, soit pour y déclarer l'objet des activités de lobbyisme ou pour en comprendre le fonctionnement. Les déclarants peuvent aussi communiquer avec ce service pour obtenir des précisions sur les étapes et la manière de procéder à l'inscription des déclarations et avis ou pour soumettre, sous forme de projet, de tels documents avant de les présenter au registre. Le Service à la clientèle peut être joint par téléphone, de 8 h 30 à 16 h 30, ou sur place, de 8 h à 16 h.

Par ailleurs, la conservatrice diffuse divers documents, dont un dépliant, des bulletins d'interprétation, de l'aide en ligne, des textes légaux, tous accessibles sur le site Web ou à partir de celui-ci.

Enfin, pour permettre aux déclarants de bien comprendre la manière dont le registre est structuré et pour faciliter la déclaration de l'objet des activités de lobbyisme, la conservatrice organise, au besoin, des activités de formation.

3.1 L'inscription

La Loi oblige l'inscription, la mise à jour et le renouvellement, sur le Registre des lobbyistes, d'un certain nombre de renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. L'inscription est faite, dans le cas d'un lobbyiste-conseil, par le lobbyiste lui-même et, dans le cas d'un lobbyiste d'entreprise ou d'un lobbyiste d'organisation, par le plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement pour le compte duquel le lobbyiste exerce ses activités. Les

déclarants peuvent aussi mandater une autre personne pour préparer, signer et présenter les déclarations et avis au Registre des lobbyistes.

Pour permettre aux personnes visées de s'acquitter de cette obligation simplement et rapidement, la DRC a mis en place des moyens variés. Ainsi, après avoir obtenu un code du client, le déclarant peut soit entreprendre les étapes pour utiliser le service de transmission

par voie électronique, soit remplir sur le Web les formulaires prévus pour déclarer les renseignements requis. S'il ne dispose pas d'outils informatiques, il peut aussi obtenir des formulaires sur support papier en s'adressant au Service à la clientèle de la DRG.

La grille tarifaire comporte, pour l'inscription, des éléments incitatifs en faveur des services électroniques. Ainsi, l'inscription électronique est gratuite pour une déclaration initiale ou pour une déclaration de renouvellement d'une inscription, alors que le tarif est de 150 \$ si elle est faite sur support papier.

Par ailleurs, une personne souhaitant que certains des renseignements de sa déclaration demeurent confidentiels doit d'abord présenter une demande en ce sens en s'adressant au commissaire au lobbyisme, pourvu que ces renseignements concernent un projet d'investissement du client ou de l'entreprise visée et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter une atteinte sérieuse aux intérêts économiques ou financiers de ce client ou de cette entreprise.

3.2 La consultation

En tout temps et sans frais par Internet (www.lobby.gouv.qc.ca), la consultation du registre permet d'obtenir, rapidement et facilement, un certain nombre de renseignements concernant les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques du Québec.

Depuis la mise en place du registre, la conservatrice, demeurant à l'affût des commentaires de la clientèle et du commissaire, a fait évoluer le service de consultation pour qu'il réponde mieux aux besoins des citoyens (recherche par mots-clés et recherche avancée par critères) et des titulaires de charges publiques (recherche par le nom de l'institution et recherche avancée par critère).

En complément, le site Web du Registre des lobbyistes permet de consulter rapidement la liste des inscriptions les plus récentes. Cette liste permet de prendre connaissance des nouvelles activités de lobbyisme réalisées auprès des titulaires de charges publiques et déclarées dans le registre selon des périodes variant de 1 à 30 jours.

Enfin, le résultat des recherches affiche la dernière inscription publiée au registre, tout en laissant la possibilité de consulter l'historique des inscriptions. Ainsi, seuls les renseignements les plus pertinents et les plus actuels sont d'abord affichés, ce qui permet de déterminer rapidement qui exerce des activités de lobbyisme, auprès de quelles institutions, de quelle manière, à quel sujet et dans quel but.

Page d'accueil du site Web



Les réalisations

Une consultation encore plus conviviale, un registre de plus en plus connu et un nombre de déclarations et avis toujours en hausse constituent les principaux faits saillants de l'exercice 2008-2009, marqué aussi par les travaux de la Commission des finances publiques relativement à l'étude du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes*.

4. 2008-2009 : UNE PARTICIPATION ACTIVE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE ET UN REGISTRE PLUS FACILE À CONSULTER

4.1 Participation aux travaux de la Commission des finances publiques

En 2008-2009, le bureau de la conservatrice a joué un rôle actif dans le cadre des travaux de la Commission des finances publiques visant à étudier le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes*, déposé en octobre 2007, et le rapport intitulé *Bâtir la confiance*, que le commissaire au lobbyisme a remis à cette commission en janvier 2008.

La conservatrice a d'ailleurs été invitée à présenter un mémoire en mai 2008.

4.2 De nouvelles améliorations

En 2008-2009, le site Web du Registre des lobbyistes a été doté d'une nouvelle facture visuelle et d'une structure de navigation plus conviviale.

D'importantes améliorations ont ensuite été apportées à la consultation du registre pour mieux l'adapter aux besoins des citoyens (recherche par mots-clés et recherche avancée par critères) et des titulaires de charges publiques (recherche par nom de l'institution et recherche avancée par critères).

En complément, des capsules multimédias ont été ajoutées au site Web du registre pour expliquer pas à pas la manière de le consulter efficacement.

Enfin, des rapports statistiques, mis à jour toutes les semaines, ont été ajoutés sur le site Web.

4.3 Information, formation et notoriété

Au cours de cet exercice financier, le bureau de la conservatrice du Registre des lobbyistes a profité de quelques tribunes pour promouvoir ou expliquer les services offerts :

- Ordre des ingénieurs du Québec (mai 2008);
- Bureau du commissaire à l'éthique de l'Alberta (septembre 2008);
- Université Laval – Département d'information et de communication (novembre 2008).

Quelques entrevues ont aussi été accordées à des médias écrits et électroniques pour mieux faire comprendre le fonctionnement du registre et le résultat des recherches effectuées. Les Rendez-vous avec la justice 2009 et le Salon Visez Droit ont par ailleurs été l'occasion de parler du Registre des lobbyistes à la radio (CIBL), à la télévision (Canal Vox, émission Mêlez-vous de vos affaires) et lors d'activités thématiques tenues dans 7 régions (12 villes) du Québec. En outre, au cours de l'exercice 2008-2009, la revue de presse a fait état de quelque 175 articles ou de reportages portant sur la Loi et son application.

Le nombre de pages Web diffusant l'adresse du site du Registre des lobbyistes constitue également un indicateur intéressant de l'accroissement de sa notoriété. Ainsi, au 31 mars 2009, plus de 900 pages Web

diffusaient cette adresse, comparativement à 180, un an plus tôt.

4.4 Comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme

Mis sur pied en fin d'exercice 2002-2003, le Comité de liaison entre le bureau du commissaire au lobbyisme et celui de la conservatrice du Registre des lobbyistes a pour mandat :

- de partager l'information relative à l'évolution des inscriptions au registre, de manière à établir une compréhension commune aux deux bureaux;
- d'étudier toute problématique relative à l'inscription des lobbyistes et à l'accès du public au registre;
- d'élaborer des consensus sur toute question d'ordre juridique portant sur le champ de compétence de la conservatrice et ayant une incidence sur les divers intervenants.

En 2008-2009, ce comité a siégé à deux reprises. Les rencontres ont notamment permis de discuter de la poursuite des travaux d'améliorations du registre, des manières de résoudre les difficultés liées à la vérification de l'identité requise pour utiliser des services électroniques et des moyens pour accroître la notoriété du registre.

4.5 Hausse du nombre d'inscriptions en 2008-2009

Entre le 28 novembre 2002, date d'ouverture du registre, et le 31 mars 2009, 1 744 lobbyistes ont déclaré l'objet de leurs activités dans le registre, dont 351 lobbyistes-conseils et 1 393 lobbyistes d'entreprise ou lobbyistes d'organisation, lesquels travaillaient respectivement au sein de 161 entreprises et de 213 organisations différentes. Pour le seul exercice 2008-2009, 414 lobbyistes se sont ajoutés.

Le tableau qui suit fait état des données comparatives et cumulatives des sept derniers exercices financiers et comprend les lobbyistes inscrits depuis l'ouverture du registre.

Tableau I : Inscriptions au Registre des lobbyistes

	2002-2003*	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Lobbyistes-conseils	91	62	28	28	53	39	50	351
Lobbyistes d'entreprise ou lobbyistes d'organisation	207	71	58	112	192	389	364	1 393
Total	298	133	86	140	245	428	414	1 744
Déclarations ou avis	556	609	437	312	500	578	595	3 587
Ordonnances de confidentialité	1	6	0	0	0	0	2	9
Prolongations d'ordonnances de confidentialité	-	2	0	0	0	0	0	2
Levées d'ordonnances de confidentialité	-	5	2	0	0	0	1	8

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

En 2008-2009, la presque totalité (593/595 ou 99,7 %) des déclarations ou avis présentés au registre a été préparée avec les outils Web mis à la disposition des déclarants.

Par ailleurs, afin de dresser un portrait actualisé du lobbyisme au Québec, la conservatrice a procédé à une analyse des données déclarées au registre en posant comme hypothèse qu'un lobbyiste actif est un lobbyiste qui a au moins un mandat déclaré actif à une date ou pendant une période donnée. Ainsi, à un moment ou à un autre de l'exercice 2008-2009, 186 lobbyistes-conseils, 517 lobbyistes d'entreprise et 527 lobbyistes d'organisation avaient eu au moins un mandat déclaré actif.

Globalement, il s'agit encore là d'une nette progression par rapport aux exercices précédents, comme en font foi les données qui suivent. En effet, au cours de l'exercice 2008-2009, le nombre de lobbyistes déclarés actifs a augmenté de près de 29 % par rapport à 2007-2008, en passant de 954 à 1 230.

Tableau II : Lobbyistes actifs pour chacun des exercices financiers

	Lobbyistes -conseils	Lobbyistes d'entre- prise	Lobbyistes d'organi- sation	Total
2002-2003*	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

4.6 La consultation du registre en 2008-2009

En 2008-2009, le registre a été consulté 19 797 fois. De ce nombre, 9 324 consultations ont été réalisées par mots-clés et 6 912 au moyen des critères de recherche offerts par la conservatrice. La liste des inscriptions récentes (liste dynamique des inscriptions portées au registre selon diverses périodes comprises entre 1 et 30 jours avant la consultation) a pour sa part été consultée 3 651 fois.

Tableau III : Répartition des critères de consultation

Critères	Nombre
Mots-clés	9 324
Nom	
- du lobbyiste	2 190
- de l'entreprise ou du groupement	2 289
- du client du lobbyiste-conseil	488
- de l'institution parlementaire, gouvernementale ou municipale	902
Domaine d'intérêt	678
Objet des activités de lobbyisme	179
Numéro d'inscription	96
Inscriptions récentes	3 651
TOTAL	19 797

4.7 Nombre d'appels reçus et services d'accompagnement

En 2008-2009, le Service à la clientèle a reçu près de 3 000 appels. La majorité provenait de déclarants souhaitant bénéficier du service d'accompagnement au moment de préparer une déclaration ou bénéficier du service d'examen de projets de déclarations ou d'avis avant leur présentation au registre pour améliorer la qualité des inscriptions au registre.

À la page 18 du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et sur le Code de déontologie des lobbyistes*, déposé le 23 octobre 2007 à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice faisait ressortir la difficulté

que plusieurs déclarants éprouvent à bien décrire l'objet des activités de lobbyisme. Le respect de cette exigence se reflète par la qualité des renseignements publiés au registre. Ces renseignements permettent à toute personne qui consulte le registre de savoir qui cherche à influencer les décideurs, dans quel domaine, au bénéfice de qui et dans quel but.

Comme en font foi les données qui suivent, la difficulté à répondre aux exigences a encore été démontrée en 2008-2009 et a nécessité diverses interventions (courriels, téléphones, accompagnements) du bureau de la conservatrice :

- Plus du tiers des documents présentés (217 sur 595) ont d'abord été refusés, souvent par manque de précision des déclarants quant aux renseignements utiles à la détermination de l'objet des activités de lobbyisme couvertes par les mandats.
- 295 projets ont été présentés au bureau de la conservatrice avant leur inscription au registre.
- 288 déclarations et avis ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique (durée moyenne : 30 minutes).

À la suite de ces interventions, les modifications apportées par les déclarants se sont généralement traduites par des inscriptions répondant aux critères d'appréciation des renseignements établis et qui ont donc pu être portés au registre.

4.8 Disponibilité de la consultation

Afin de contribuer à l'objectif de transparence, le bureau de la conservatrice vise à offrir la consultation 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour assurer le maintien de ce niveau de service, le taux de disponibilité du registre est mesuré quotidiennement. Ainsi, entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, la consultation du Registre des lobbyistes a été disponible à 99,7 % dans les heures déterminées. Par ailleurs, certaines périodes de non-disponibilité (quatre jours de fin de semaine) ont été annoncées à l'avance sur le site Web. Elles avaient pour objet l'entretien des systèmes.

4.9 Bilan des réalisations

Dans son dernier rapport annuel, déposé le 4 novembre 2008 à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, la conservatrice du Registre des lobbyistes fournissait la liste de ses principales activités planifiées pour l'exercice 2008-2009. Le tableau qui suit rappelle les éléments de cette planification et trace un bilan des réalisations à cet égard.

Tableau IV : Statut des activités planifiées

Activité planifiée (extraits du rapport d'activités 2007-2008)	Activité réalisée
Poursuite des activités d'information et de formation	
<p>En 2008-2009, le bureau de la conservatrice entend plus particulièrement promouvoir des activités de formation et de sensibilisation en ciblant surtout les titulaires de charges publiques œuvrant au sein d'institutions les plus souvent mentionnées dans les déclarations et avis présentés au registre.</p>	<p>Comme il est mentionné à la section 4.3, le bureau de la conservatrice a tenu plusieurs activités d'information et de formation. De plus, comme il est mentionné à la section 4.2, des capsules multimédias ont été ajoutées au site Web pour expliquer pas à pas la manière de consulter le registre efficacement.</p>
Participation aux auditions de la Commission des finances publiques	
<p>Au début de l'exercice 2008-2009, afin de répondre aux souhaits exprimés par la Commission des finances publiques en mars 2008, la conservatrice déposera un mémoire devant la Commission des finances publiques à l'occasion de l'étude du <i>Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes</i>.</p>	<p>Comme il est mentionné à la section 4.1, le bureau de la conservatrice a non seulement déposé un mémoire, mais aussi collaboré à plusieurs autres travaux liés à la tenue de cette commission parlementaire.</p>
Nouvelles améliorations au registre	
<p>En 2008-2009, la conservatrice continuera de développer diverses fonctionnalités pour accroître l'ergonomie et la convivialité du Registre des lobbyistes.</p> <p>À cette fin, de nouvelles mesures seront prises pour répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs du registre et le commissaire au lobbyisme.</p> <p>Une modification à la facture graphique du site Web est également planifiée.</p>	<p>Comme il est mentionné à la section 4.2, le bureau de la conservatrice du Registre des lobbyistes a apporté d'importantes améliorations au site Web du registre et à la consultation de ce registre pour rendre le service plus convivial pour les citoyens et pour les titulaires de charges publiques.</p>

Utilisation des ressources financières

Cette section présente l'utilisation des ressources financières au cours de l'exercice 2008-2009 en comparaison avec l'exercice précédent.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS

Tableau V : État des résultats 2008-2009 et comparatif avec 2007-2008
(en milliers de \$)

Secteurs d'activités	Résultats 2008-2009	Résultats 2007-2008	Variation
Revenus « autonomes »	16,8	15,3	1,5
Affectation à un fonds spécial	-	819,5	(819,5)
TOTAL REVENUS	16,8	834,8	(818,0)
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux – réguliers	86,2	64,7	21,5
Traitements et avantages sociaux – occasionnels	22,6	57,9	(35,3)
Services adm. imputés au fonds des registres – traitements	150,0	134,4	15,6
TOTAL RÉMUNÉRATION	258,8	257,0	1,8
Transport et communications	5,8	2,4	3,4
Services professionnels et administratifs	465,6	388,7	76,9
Entretien et réparations	9,8	10,5	(0,7)
Location	50,0	50,0	-
Fournitures et approvisionnements	3,5	3,3	0,2
Matériel et équipement	25,9	3,2	22,7
Amortissement des immobilisations	24,5	26,5	(2,0)
Amortissement des frais de développement de systèmes	382,1	383,1	(1,0)
TOTAL FONCTIONNEMENT	967,2	867,7	99,5
TOTAL DES DÉPENSES	1 226,0	1 124,7	101,3
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 209,2)	(289,9)	(919,3)

Revenus

Aucun droit n'est exigible lorsqu'une déclaration ou un avis est transmis par voie électronique, alors que des droits de 150 \$ sont exigibles pour toute déclaration initiale ou de renouvellement d'une inscription présentée au Registre des lobbyistes sur support papier. Par conséquent, bon nombre de clients optent pour la transmission électronique. Dans ce contexte, les revenus « autonomes » (inscriptions tarifées à 150 \$) ne sont donc pas suffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Jusqu'en 2007-2008, le fonds des registres bénéficiait d'une affectation à un fonds spécial provenant du ministère de la Justice afin de contribuer au financement des activités du Registre des lobbyistes. Ce n'est plus le cas à compter de l'exercice 2008-2009.

Dépenses

Le niveau de dépenses en 2008-2009 est resté sensiblement le même que l'an dernier, à l'exception des services professionnels. Comme il est mentionné dans les sections précédentes, la DRG a poursuivi ses travaux d'amélioration du registre, notamment pour la consultation et le site Web.

L'exercice s'est terminé avec un déficit de 1 209,2 k\$, financé à même les excédents réalisés par d'autres secteurs d'activités du fonds des registres.

Perspectives 2009-2010

Le bureau de la conservatrice a réalisé un nombre important de travaux d'amélioration en 2008-2009 et il attend le rapport que pourra déposer la Commission des finances publiques à la suite de l'étude du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes*. Néanmoins, il entend apporter d'autres améliorations au registre en 2009-2010 et poursuivre ses activités d'information et de formation en visant plus particulièrement les titulaires de charges publiques.

La principale amélioration au registre aura trait à l'ajout d'un outil en ligne dont les déclarants pourront bénéficier lors de la saisie des renseignements utiles à la détermination de l'objet des activités de lobbyisme. Comme il est mentionné à la section 4.7, ces renseignements s'avèrent souvent incomplets, ce qui entraîne le refus de plusieurs déclarations et avis présentés au registre. L'ajout de cet outil devrait permettre de diminuer le nombre de refus.

